

*Séance extraordinaire du 17 août 2009*

*À cette assemblée extraordinaire tenue le dix septième jour du mois d'août de l'an deux mille neuf, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Clément Marcoux  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot  
Monsieur Claude Poulin  
Madame Myriam Drouin (absente)*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

***Dossier Trackless***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier*

2551-08-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT de garder le Trackless et de faire les réparations qui s'imposent pour le mettre en état de marche pour la prochaine saison hivernale.*

***Projet de réfection de la conduite de refoulement du pont  
Entente sur facturation***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2252-08-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité accepte de payer à la compagnie Wilfrid Allen Inc. la somme de sept mille six cent quatre vingt seize et quatre vingt trois ( 7 696,83 \$ ) taxes exclues, pour les travaux de réparation de la conduite sous le pont selon la recommandation de nos aviseurs légaux.*

***Mise aux normes des installations d'eau potable ( Surveillance du chantier )***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux*

2553-08-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité mandate la Firme BPR pour la surveillance des travaux concernant la mise aux normes des installations d'eau potable.*

Avis de motion no. 252

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un règlement portant le numéro 252 et ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant l'agrandissement de la zone RA-14, lots numéros 3 689 635 et 3 689 636 zonés multifamilials à même une partie de la zone M-14.*

1<sup>er</sup> Projet règlement no. 252

***Dépôt du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 252 (amendement au règlement de zonage numéro 198-2007) concernant l'agrandissement de la zone RA-14 à même une partie de la zone M-14. (Développement de la Chaudière)***

*CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté un règlement de zonage numéro 198-2007 en date du 4 février 2008 et qu'elle désire le modifier;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

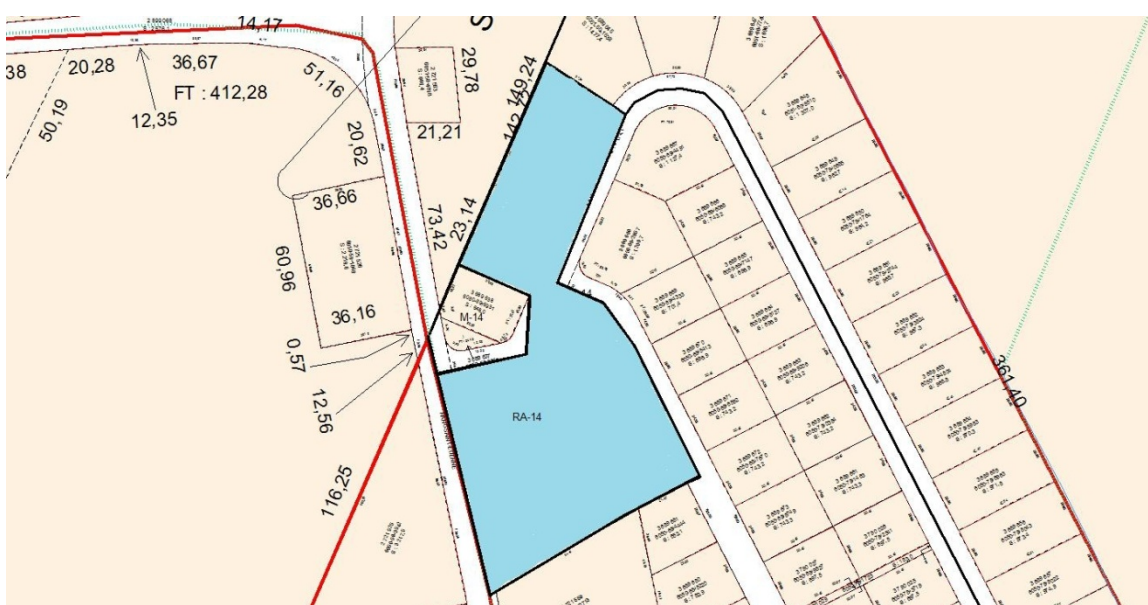
2554-08-09

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le premier projet de règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 198-2007, soit adopté comme suit :*

**ARTICLE 1 :      *Modification de la zone RA-14***

*Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 198-2007 est modifié :*

*En agrandissant la zone RA-14 à même une partie de la zone M-14 tel qu'illustré au plan ci-dessous :*



**ARTICLE 2 :      *Entrée en vigueur***

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.*

*Adoption du 1<sup>er</sup> projet le 17 août 2009*

*Yvan Leblond, maire*

*Nicole Thibodeau, dir. gén. & sec.-trésorier*

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin et ajournée au jeudi 27 août à 18 :15 hres.*

*Yvan Leblond, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*